

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

*Date de la convocation***26 mars 2021***Date d'affichage de la délibération***Adoptée à l'unanimité****Séance du 01 Avril 2021**

L'an deux mille vingt et le jeudi un avril à dix sept heures le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINSILY ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Francelise YEPONDE ; M Yvon COMBES ; M Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Anny GENIPA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Manuela PETRO-METONY par M. Rodrigue MOULIN
Mme Karine GATIBELZA par M Lucien BEAUZOR

Absents : Mme Clara RIGAH ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Pierre ALBINA ; M. José TORIBIO ; Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

DELIBERATION N°2021/04/21**APPROBATION DE LA CHARTE DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE**

Une charte des collections ou charte documentaire, constitue un élément essentiel de la politique d'une bibliothèque.

Elle a en effet pour objectif, de poser les bases et principes généraux de la politique d'acquisition et de gestion des collections de l'établissement, rendant ainsi explicite et lisible auprès des élus et des usagers, les grandes orientations de la politique documentaire.

La Médiathèque municipale n'en disposant pas, le Maire vous propose d'approuver la charte des collections du service, devenue indispensable compte tenu de son projet d'accroître l'offre documentaire notamment en faveur des publics spécifiques.

Le conseil Municipal

Considérant que la Médiathèque municipale a rédigé une charte documentaire pour sa politique d'acquisition,

Considérant que ce document permettra de rendre plus explicite et plus lisible les grandes orientations de la politique d'acquisition et de gestion des collections de la Médiathèque,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré,

ARTICLE 1 : D'approuver la charte des collections de la Médiathèque municipale Ernest J. PEPIN.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

